



MAIRIE DE

05380

CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

21 rue des Aubergières

(Tél 04.92.43.22.04)

e-mail : contact@chateauroux-les-alpes.com

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal Du vendredi 26 décembre 2025 à 14h00 en Mairie

Présidence

La séance est ouverte par Monsieur le Maire, **Jean-Marie BARRAL**.

Présences

Membres présents : Jean-Marie BARRAL, Didier ELZEARD, Xavier LONG, Véronique GENSUL

Membres excusés : Thomas BETH pouvoir à Véronique GENSUL, Patrick RANOCCHI pouvoir à Didier ELZEARD

Membres absents : Noëlle ROUX, Christine FOURNIER, Anne-Marie POJER, Eric LIONS, Lucie ANTHOINE, Anouck SARTON, Yves BARTHALAÏS

Secrétaire de séance : Didier ELZEARD

ORDRE DU JOUR :

72- Demande de subvention Département projet culturel médiathèque

73- Plan de financement investissement micro-crèche

74- Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025)

75- Admission en non-valeur

76- Convention de déneigement St Marcellin

77- Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire

78- Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026–2029

79- DM 2 - budget annexe camping 2025

80- Signature contrat Eau et Climat de l'Agence de l'Eau du territoire de la CCSP

81- Instauration du CET

82- Questions diverses

Le compte rendu du conseil municipal du 27 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

72- Demande de subvention Département projet culturel médiathèque

Monsieur le Maire expose qu'une demande de subvention auprès du Département des Hautes-Alpes sera déposée dans le cadre d'un projet culturel à la médiathèque « Développer la lecture à voix haute chez les ados ».

Délibération adoptée à l'unanimité.

73- Plan de financement investissement micro-crèche

Un élu s'oppose à cette délibération et souhaite que le bureau d'étude qui a travaillé en 2012-2013 soit recontacté pour qu'une solution soit trouvée.

Le projet est à approfondir.

Délibération ajournée.

74- Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025)

Délibération permettant d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est proposé au Conseil municipal de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, avant l'adoption du budget principal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

75- Admission en non-valeur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des propositions d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables, faite par M le Trésorier en date du 21/11/2025 concernant des titres de recettes de 2017 à 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité.

76- Convention de déneigement St Marcellin

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans l'objectif d'améliorer le niveau de service en matière de viabilité hivernale, il est nécessaire de faire exécuter par un tiers les travaux de déneigement au niveau du village de Saint Marcellin et ce, afin de renforcer les prestations réalisées par les services municipaux.

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention définissant les modalités de déneigement sur le hameau de Saint Marcellin pour l'hiver 2025/2026.

Il est précisé que l'assureur de la commune sera contacté pour vérifier la responsabilité de chaque partie.

Délibération adoptée avec 4voix pour et 2 abstentions.

77- Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire

Délibération instaurant participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire de ses agents dans le cadre d'une procédure de labellisation. C'est une obligation de l'employeur à compter du 1^{er} janvier 2026.

Délibération adoptée à l'unanimité.

78- Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026–2029

Délibération concernant le renouvellement de la CTG pour la période 2026–2029 avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Alpes.

Considérant que la CTG constitue une démarche stratégique partenariale visant à élaborer un projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles ;

Considérant que cette démarche contribue à la mise en œuvre d'actions en faveur des habitants dans les domaines de la petite enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale et de l'accès aux droits ;

Considérant que la nouvelle convention 2026–2029 intègre également les thématiques de la prévention santé et du logement, afin de renforcer la cohérence des politiques locales en faveur des habitants du territoire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

79- DM 2 - budget annexe camping 2025

Délibération concernant une décision modificative de type « virement de crédits » sur le budget annexe camping 2025 au vu de la nécessité d'effectuer une écriture pour régulariser un amortissement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

80- Signature contrat Eau et Climat de l'Agence de l'Eau du territoire de la CCSP

Délibération ajournée.

81- Instauration du CET

Délibération instaurant le compte épargne temps pour les agents communaux.

Il rappelle que les fonctionnaires titulaires et agents non titulaires à temps complet ou à temps non complet qui sont employés de manière continue et qui ont accompli au moins une année de service pourront bénéficier d'un CET.

Il est rappelé que le nombre de jours total sur un CET peut être de 60 jours et alimenté de 5 jours par an maximum.

Délibération adoptée à l'unanimité.

82- Questions diverses

- Un problème d'adressage est à régulariser Ruelle de Fontcouverte.
- SCoT : une commission urbanisme devra se réunion afin de lire et compléter le rapport sur l'artificialisation des sols. Ce rapport doit ensuite passer au vote du conseil municipal. Les élus souhaitent avoir plus d'informations sur le dernier rapport présenter par la CCSP. Ils demanderont à la personne en charge du SCoT à la CCS de revenir en mairie pour des explications supplémentaires.
Une élue précise que c'est un enjeu majeur pour la commune.
Le SCoT de Serre-Ponçon a été arrêté en conseil communautaire du 9 décembre 2025. Une enquête publique aura lieu prochainement sur l'Embrunais.
- La prochaine réunion pour le Corso aura lieu le 10 janvier à Embrun. Le maire invite les personnes intéressées à s'y rendre.
- Un agriculteur a trouvé son berger d'anatolie avec une balle dans l'épaule dans son champ. Il va porter plainte.
- Le sujet des boues des stations d'épuration est évoqué par le public car en conseil communautaire il a été évoqué la possibilité de leur traitement sur la parcelle d'un privé sur la commune.
- Un élu se pose des questions sur la DSP de Veolia.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 15h07.

**Le Maire,
J-M BARRAL**

